

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

Je soussigné : GAEC LES DELICES SAVOYARDS

Monsieur HUDRY Guillaume

Profession : Co-dirigeant du GAEC « LES DELICES SAVOYARDS »

Adresse : 781 Route de Grange-Neuve - 74210 VAL DE CHAISE -

DEBIT DE  
BOISSONS  
DE

Deuxième catégorie

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire au Bouchet Mont-Charvin (74230), à l'alpage de « Sur Le Freu », dans le cadre de l'organisation de la messe de « Sur Le Freu » qui se déroulera le dimanche 31 juillet 2022 à partir de 11h.

Fait au Bouchet Mont-Charvin, le 12 juillet 2022.

Signature :



### ARRETE DU MAIRE ARR\_302022

Franck PACCARD, Maire du Bouchet Mont-Charvin,

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2212-4 et L 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

#### ARRÊTE

Monsieur HUDRY Guillaume, pour le GAEC LES DELICES SAVOYARDS,

Est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de deuxième Catégorie,

le dimanche 31 juillet 2022 de 11h à 22h,

à l'alpage de « Sur Le Freu » au Bouchet Mont-Charvin.

Le Bouchet Mont-Charvin, le 12 juillet 2022

Le Maire,

Monsieur Franck PACCARD.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :

- de sa publication le 12/7/2022

Le Maire,

Franck PACCARD

